

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 41

Séance du 18 JUIN 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 35

Tous les délégués, sauf

MM. GOETZ, MEYER J. P., Mme HITTler, M. WEISBECKER, (excusés) qui
étaient représentés respectivement par Mme BEYLER, MM. STEIG, VOGEL,
Mme RICHTER.
MM. WEISHAAR, STEINER, HERRLE, NEUHARD, WINLING, LIEHN, (excusés)

DEL. N° 58 /2001

OBJET : PARC D'ACTIVITES A ESCHBACH

Présentation du projet, du dossier loi sur l'eau de la zone d'aménagement concerté à Eschbach

Par délibération du 5 mars 2001, le conseil communautaire avait décidé officiellement d'engager les études préalables à la création d'une zone d'aménagement concertée à Eschbach au lieu dit Wasserloch dans le cadre du périmètre d'application du POS partiel d'Eschbach approuvé le 15 décembre 2000.

Les études qui seront soumises à la concertation de la population sont présentées au conseil par Monsieur TOWLER, de l'Agence « Est Infra Ingenierie » chargée de leur établissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***approuve le dossier « Loi sur l'eau » réalisé par l'Agence Est Infra Ingénierie***
- ***charge le président de soumettre le dossier à la concertation avec la population selon les modalités définies par le conseil communautaire en séance du 5 mars 2001 ;***
- ***charge le Président de présenter le dossier pour instruction auprès des services de la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt***

Pour extrait certifié conforme
DURRENBACH, le 19 juin 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

